



Première demande de titre de séjour : aide svp

Par Emilieparis

Bonjour,

J'aurais vraiment besoin de votre aide concernant la première demande de titre de séjour de mon conjoint.

Nous avons fait deux premières demandes de titre de séjour suite à notre mariage en France l'été 2021 qui ont été rejetées. Nous avons transmis tous les documents requis via la plateforme internet de la préfecture en suivant correctement les instructions, mais à chaque fois ils nous demandaient de nouvelles pièces justificatives. Lors du deuxième dépôt de dossier, ils nous ont demandé d'ajouter en plus au dossier:

1- un justificatif d'entrée régulière en France (tampon aéroport, billet d'avion, billet de train, ticket de bus etc...) : Or mon conjoint est arrivé illégalement sur le territoire français. Il est venu en bateau jusqu'en l'Italie, et n'a aucun billet de train, d'avion, ou de tampon. C'est ce que nous avons d'ailleurs signalé lors de notre rendez-vous à la sous préfecture de Palaiseau, et là ils nous ont répondu qu'ils n'étaient pas habilités pour les premières demandes de titre de séjour avec une arrivée irrégulière et que nous devions voir avec la Préfecture d'Evry. Mon conjoint a uniquement en sa possession une attestation du Consulat Général Tunisien de Paris pour une demande de duplicata de mon passeport tunisien faite en Janvier 2021. Cette attestation a bien été transmise lors de la deuxième demande sur le site internet donc je ne comprends pas ce qui peut être fourni de plus ? Merci de m'éclairer.

2- des preuves de communauté de vie : nous avons déjà fourni la page de l'espace particulier des impôts avec son numéro fiscal, l'adresse et ses informations personnelles, une facture d'électricité récente avec nos deux noms indiqués, le formulaire complété pour la demande de numéro fiscal, deux attestations de vie commune de voisins datées et signées, un courrier confirmant la création de son compte Livret A à la Banque Postale avec ses identifiants. Que faut-il de plus comme preuve de communauté s'il vous plait car on me redemande toujours la même chose ?

Visiblement sous préfecture de Palaiseau et préfecture d'Evry se renvoient la balle et n'apportent aucune information sur ce qui est bloquant et ce qui est attendu comme justificatifs. Mon conjoint et moi n'avons plus aucune solution, s'il vous plait pouvez-vous nous éclairer et nous aider ?

Un grand merci à vous

Par isernon

bonjour,

dans votre situation, il existe des associations d'aides aux étrangers qui peuvent vous aider, vous pouvez également consulter un avocat spécialisé en droit des étrangers.

salutations